

Harcelée et traquée depuis 10 ans

Un laveur de vitres fait vivre un cauchemar à une serveuse de Rivière-du-Loup

STÉPHANIE GENDRON

Dimanche, 22 mars 2015 23:51

MISE à JOUR Lundi, 23 mars 2015 11:34

RIVIÈRE-DU-LOUP | Harcelée par un laveur de vitres, une ancienne serveuse du Super Bar de Rivière-du-Loup vit un enfer depuis près de 10 ans. «Il a carrément détruit une décennie de ma vie», soutient Nancy Chenel.

C'est en 2006 qu'elle rencontre Yves Lévesque une première fois, alors qu'elle est serveuse au Super Bar. Peu de temps après, il souhaite lui remettre un cadeau et lui confie «qu'elle ressemble étrangement à sa défunte mère».

«Au début, je voyais qu'il était intéressé, mais des hommes comme ça, j'en côtoyais souvent au bar. Comme ses avances n'ont pas fonctionné, ça s'est mis à dégénérer», raconte-t-elle.

Elle croise l'homme partout où elle va. «En sortant de chez mon médecin, en sortant du Walmart», énumère-t-elle.

En 2009, les mises en demeure, puis les démarches en justice commencent. Pour prouver ses dires, elle doit même passer la journée dans une voiture de police fantôme pour que l'on puisse récolter des preuves.

Elle prend aussi des photos, lorsque l'homme la suit. Ce dernier se défend en affirmant être souvent en déplacement pour son emploi de laveur de vitres.

Santé psychologique chancelante

Durant tout ce temps, la santé psychologique de Mme Chenel se détériore.

«J'ai développé un trouble anxieux sévère. Comme il est témoin de Jéhovah, une douzaine d'entre eux se présentaient en Cour, c'était intimidant», confie-t-elle.

À un certain moment, elle doit faire son épicerie à Rimouski, à 100 kilomètres de Rivière-du-Loup, afin d'éviter de le croiser. Elle craint aussi pour la sécurité de ses enfants, puisqu'il la suit jusqu'à la garderie. L'histoire s'est soldée par son déménagement récent dans une autre ville qu'elle refuse évidemment de dévoiler.

Il nie tout

Son harceleur est reconnu coupable une première fois, le 2 février 2012, de harcèlement, puis, plus tard, de non-respect des conditions. Certains de ses dossiers sont en appel.

Récemment, en Cour des petites créances, un juge a condamné Yves Lévesque à verser 4000 \$ en dommages à Mme Chenel.

Les extraits du jugement de la Cour des petites créances donnent froid dans le dos. Le tribunal juge «inquiétant de constater que le défendeur, malgré plusieurs passages devant la chambre criminelle, nie catégoriquement avoir harcelé la demanderesse. Ce n'est que suite à plusieurs questions du Tribunal, et après avoir monté ses dossiers au criminel dans la salle d'audience qu'il admet le tout.»

Qui plus est, l'homme présente un argument troublant: selon lui, Nancy Chenel ne le craint pas puisqu'elle n'a pas peur de le poursuivre devant le tribunal. Mentionnons que le harceleur a été jugé responsable de ses actes.

Tout détruit

«C'est un manipulateur, son harcèlement était insidieux. Jamais je n'aurais pensé un jour en venir à en savoir autant sur les étapes de notre système de justice et à me battre autant, et ce, sur une aussi longue période.

«Une histoire comme celle-là, ça touche tout le monde: tes proches, ta famille, ton travail. C'est long et ce n'est pas tout à fait terminé. Je suis heureuse du récent jugement, mais les 4000 \$ ne me ramèneront pas la quiétude des neuf dernières années et encore faut-il qu'il me les verse, ce qui n'a pas encore été fait», conclut-elle.

UN ADMIRATEUR TENACE

- Dès 2006, Yves Lévesque aborde la victime, serveuse dans un bar, en lui affirmant qu'elle ressemble étrangement à sa défunte mère.
 - L'homme la suit constamment lorsqu'elle est en voiture. Il circule souvent dans la rue de la victime, qui est pourtant un rond-point.
 - La victime doit quitter la région pour reprendre sa vie en mains.
 - L'homme nie catégoriquement les cas de harcèlement, malgré les verdicts de culpabilité prononcés à son endroit en cour.
 - Il tente même de réclamer au juge de la Cour des petites créances un montant de 15 000 \$ à titre de dommages résultant d'atteinte à la réputation. La demande a été rejetée par le juge.
-